



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 96732

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la difficulté pour les personnes déficientes visuelles de prendre connaissance des informations statiques et dynamiques. Elle lui indique que la déficience de la vision, que ce soit par maladie ou du fait de l'âge, est une gêne considérable dans la vie quotidienne, une véritable forme de handicap, à l'origine de nombreux problèmes d'isolement, de repli sur soi, de marginalisation pour ceux qui en sont les victimes. Les formes modernes de communication, les critères esthétiques, les couleurs, les logos, les mécanismes, s'ils peuvent correspondre aux critères actuels, ne permettent pas toujours aux personnes à la vue déficiente d'en prendre connaissance. Aussi elle lui demande quelles exigences la loi impose actuellement aux sociétés commercialisant ces outils pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Elle lui demande également quelles initiatives il pense prendre pour que les responsables de ces installations soient obligés de choisir leurs outils de communication en concertation avec les organismes d'utilisateurs, notamment, dans ce cas, les associations de malvoyants.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96732

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6136